

1

Séance du vendredi 23 Décembre 1913.

Présidence de M. Puyfial.

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents : M. M. Ainaud, Amie, Barbier, Bérard, Cachet, Couba, Gauthier, Guisen Hubert, Jenuvrier, Lintilhac, Lourties, Millies-Lacroix, Ferdinand Dreyfus, Doumer, Mongeot, Antoine Perrier, Ribot, De Selves.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le ministre des finances en réponse à celle qui lui a été adressée, au nom de la commission, au sujet de l'absence de crédits signalée par M. Millies-Lacroix en ce qui concerne la continuation du programme militaire dont une première annote de 72 millions a été engagée en 1913 et, en second lieu, l'application de la loi de 1913 sur les dépenses militaires qui doivent se continuer en 1914.

Il remet cette lettre à M. Millies-Lacroix.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le ministre de la justice concernant l'organisation judiciaire de la Cour d'appel d'Aix au sujet de la nomination des magistrats et du paiement de leurs traitements.

no. Milliet-Lacroix fait observer que satisfaction ne pourra être donnée à M. le ministre de la justice qu lorsque le cahier de crédits supplémentaires soumis à la Chambre aura été voté. Or, le rapport de la commission du budget sur ce projet de loi n'a été distribué qu'hier ou même ce matin. M. le rapporteur général devrait protester contre ce retard.

no. Cachet, estimant que ce projet de loi sera adopté aujourd'hui même par la Chambre des Députés, demande que la séance de la commission des finances soit ouverte demain à 2 heures pour qu'on puisse terminer l'examen. Il en est ainsi décidé.

no. Lintilhac informe la commission qu'il vient d'être saisi d'un amendement de M. Perreau demandant qu'il y ait ^{en annexe} ~~une~~ ^{des} fonctionnaires ^{énumérés dans} ~~insérés dans~~ l'art. 3 du projet de loi sur les pensions soient ajoutés les sous-ingénieurs, conducteurs et contrôleurs des ponts et chaussées et des mines.

Il estime qu'il serait bon de couper court à toutes ces augmentations demandées et propose à la commission le rejet de cet amendement.

La proposition de M. le rapporteur est adoptée.

En ce qui concerne un autre amendement à l'art. 7 de la même loi déposé par M. Cornet

et dont il est difficile de saisir la portée, la commission décide qu'il y a lieu de laisser à M. Cornet le soin d'expliquer et de défendre son amendement.

Un autre amendement de M. Perreau sur les pensions de certains fonctionnaires de la marine n'est pas adopté (art. 19).

La nouvelle rédaction des art. 10 et 40 est mise aux voix et adoptée.

M. Alexandre Bérard donne lecture de trois rapports sur les projets de loi suivants adoptés par la Chambre des députés :

1^o Expropriation de la source d'Angers de la Loire ;

2^o modification des conditions exigées pour l'obtention de la médaille d'honneur des sapeurs pompiers ;

3^o Approbation de décrets visant la prorogation de certaines d'octroi sur l'alcool.

Ces trois rapports sont successivement mis aux voix et adoptés.

M. Lourties donne lecture d'un rapport sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à reporter au lendemain l'encaissement des effets de commerce de l'échéance du 2 janvier prochain.

Le rapport est adopté.

M. De Selves donne lecture d'un rapport concernant l'ouverture d'un crédit supplémentaire

4.
 applicable aux dépenses administratives de
 la Chambre des Députés.

Le rapport est adopté.

M. Millies-Lacroix est autorisé à déposer
 en blanc sur le bureau du Sénat son rapport
 sur le projet de loi, adopté par la Chambre
 des Députés, portant ouverture de crédits
 supplémentaires en vue de l'amélioration de
 la situation des officiers et sous-officiers des
 armées de terre et de mer.

M. Aimond, rapporteur général, est également
 autorisé à déposer en blanc trois rapports
 sur les projets de loi suivants : ouverture
 de crédits spéciaux d'exercices clos et périmés ;
 ouverture et annulation de crédits sur l'exercice
 1913 ; ouverture d'un crédit d'inscription pour
 le service des pensions civiles.

La commission décide qu'elle se
 réunira demain à 2 heures pour l'examen
 des crédits supplémentaires et du projet de loi
 sur l'amélioration des soldes des officiers et
 sous-officiers des armées de terre et de
 mer.

La séance est levée à 3 heures.
